



FLASH INFO DU 01 OCTOBRE 2019

En hommage à Christine ...

La FSU66, avec ses syndicats, notamment le SNUIPP-FSU pour le premier degré, exprime sa plus profonde émotion après le suicide de Christine Renon, adresse tout son soutien à sa famille et ses proches et assure de sa solidarité ses collègues, son syndicat. Son geste, sur son lieu de travail, la lettre qu'elle laisse pour l'expliquer, tout indique que les motivations de notre collègue sont d'ordre essentiellement professionnel. L'émotion et le mouvement de protestation des enseignants du premier degré sont révélateurs des difficultés auxquelles sont confrontés les directeurs d'école, surchargés de travail et accablés d'injonctions hiérarchiques. Au-delà, c'est toute la communauté scolaire, dans sa diversité de métiers, qui se reconnaît dans le sentiment d'abandon exprimé par Christine Renon : les personnels sont laissés seuls face aux difficultés toujours plus aiguës que connaît l'École. Ils composent avec l'absence de soutien d'une hiérarchie plus prompte à mettre en œuvre les nouvelles politiques publiques managériales qu'à faire corps avec la profession, à imposer des réformes pensées sans et contre les personnels.

Ces pratiques managériales méconnaissent les réalités de l'enseignement, dessaisissent les personnels de leur expertise, et ne leur accordent ni reconnaissance ni les moyens nécessaires à l'exercice de leur métier. Aujourd'hui, les personnels sont tiraillés entre le sens de leur engagement et la réalité qu'ils vivent au quotidien. Ce sont ces situations professionnelles qui sont responsables d'une grande souffrance et sont à l'origine de ce drame.

Un an après le mouvement #pasdevague la colère légitime des personnels de l'Éducation est intacte. Le gouvernement n'a rien fait pour y répondre.

La FSU66 appelle les personnels à participer aux hommages rendus à la mémoire de Christine Renon (rassemblements jeudi 3 octobre, 17h30 devant la DSDEN, dans un cadre intersyndical.

Des personnels de l'Éducation Nationale meurent au travail et de leur travail. Cette situation est intolérable. Le Ministre doit prendre la mesure de l'émotion et la colère des personnels et apporter des réponses sans tarder.

Lire le communiqué du SNES [ICI](#)

**Plan de formation syndicale académique
et départemental du SNEP-FSU**

Stage SANTE et CONDITIONS DE TRAVAIL :

VENDREDI 22 NOVEMBRE au Lycée Mermoz à Montpellier 9h à 17h

Droits et démarche? Comment se défendre quand on est mis en cause?

Inscriptions impératives avant les congés de Toussaint

Plus de précisions : [ici](#)

Lien d'inscription : [ici](#)

Ouvert à tous les collègues de l'académie

: Stage MUTATIONS INTER ACADEMIQUES :

JEUDI 28 NOVEMBRE Mermoz de Montpellier de 9h à 17h

Barres d'entrée académique, circulaire inter académiques 2019, problématique de l'offre et de la demande ...

La matinée permettra d'éclairer le plus grand nombre d'entre vous, de répondre aux cas particuliers, et choix individuels pour vous permettre de réaliser vos vœux d'affectation en toute connaissance de cause.

L'après-midi sera consacrée à l'examen, par petits groupes ou en individuels , du projet des vœux que vous formulerez. Ce temps sera consacré aux collègues syndiqués.

Inscriptions impératives avant les congés de Toussaint

Plus de précisions [ici](#)

Lien d'inscription : [ici](#)

Ouvert à tous les collègues de l'académie

Stage NON TITULAIRES :

JEUDI 5 DECEMBRE au Lycée Mermoz à Montpellier de 9h à 17h

Droits et devoirs : CDIsation, Indemnités, accès concours, candidatures, les différents contrats (CDD-CDI), carrière et rémunération

Inscriptions de préférence avant les congés de Toussaint

Lien d'inscription : [ici](#)

Ouvert à tous les collègues de l'académie

Stage EDUCATION PROGRAMME :

JEUDI 6 et VENDREDI 7 FEVRIER : au Lycée Mermoz à Montpellier de 9h à 17h

Place de la discipline: une EPS pourquoi faire? Que sont devenus les programmes Collèges et que vont devenir les programmes Lycées ? Vers des programmes alternatifs... En quoi le BAC National est une exigence disciplinaire pour l'EPS?

Inscriptions de préférence avant les congés de Noël

Lien d'inscription : [ici](#)

Précisions des contenus ultérieurement.

Ouvert à tous les collègues de l'académie

Procédures d'inscription pour les stages

- déposer pour chaque stage la demande de demande de congés pour formations syndicale impérativement 1 mois avant le stage, au secrétariat de votre établissement
- Informer le SNEP-FSU de ta présence par les liens . Indispensable pour organiser le repas de midi pris sur place.



CONTESTATION RV DE CARRIERE

Qui est concerné ?

Un « RdV de carrière » concerne les collègues qui auront au 31 août 2019 :

à l'échelon 6, une ancienneté comprise entre 12 et 24 mois

à l'échelon 8, une ancienneté comprise entre 18 et 30 mois

à l'échelon 9, une ancienneté comprise entre 12 et 24 mois

Si vous êtes concerné-e et que vous n'avez rien reçu, ou si vous avez reçu un avis mais que vous n'êtes pas concerné-e, prévenez rapidement le SNEP-FSU académique.

Pour les collègues arrivés dans l'académie au mouvement INTER 2019 et ayant reçu une notification de leur ancienne académie, assurez-vous auprès du rectorat de l'académie de Montpellier que vous êtes bien dans la liste des collègues à évaluer cette année.

Temps du « RdV de carrière » :

Chaque collègue concerné-e est ensuite avisé-e, via SIAE, impérativement au moins quinze jours avant les dates prévues pour l'inspection et les entretiens, l'un avec l'IA-IPR, l'autre avec le Chef d'Etablissement.

Le délai entre les deux entretiens ne peut excéder six semaines.

Appréciation :

La restitution de cette évaluation se fait « au travers d'une grille nationale d'évaluation ». Les items communs ainsi que l'appréciation générale portée par chacun des évaluateurs font l'objet d'un échange préalable entre eux.

L'ensemble vous est communiqué. Vous pouvez, à cette occasion, formuler par écrit des observations dans un délai de quinze jours calendaires.

Voie de recours :

L'appréciation finale de votre rendez-vous de carrière (du recteur pour les professeurs d'EPS, du ministre pour les professeurs agrégés) a du être notifiée dans les deux semaines après la rentrée scolaire.

Vous pouvez la contester. C'est une nouveauté de PPCR.

Vous pouvez former un recours gracieux par écrit en vue de demander la révision de votre appréciation finale auprès du recteur/du ministre, dans un délai de 30 jours francs, suivant la notification de cette dernière.

L'autorité compétente (recteur/ministre) dispose alors de 30 jours francs pour vous répondre. Dans la très grande majorité, l'administration ne vous répondra pas ce qui équivaudra à une réponse négative.

30 jours francs après l'envoi de votre contestation, vous disposerez encore de 30 jours pour saisir la CAP concernée de votre contestation et demande de révision d'appréciation. Aucune contestation ne sera examinée en CAP si la première contestation n'a pas été effectuée.

Exemple : réception au 17 septembre de l'appréciation finale.

Vous avez jusqu'au 16 octobre pour contester cette appréciation soit par courrier (cachet de la poste faisant foi) soit par courriel.

Vous envoyez l'avis de contestation le 25 septembre.

Le rectorat ou le ministère a jusqu'au 25 octobre pour vous répondre.

A partir du 25 octobre, vous avez jusqu'au 25 novembre pour saisir la CAP.

Envoi des recours :

Professeur d'EPS : Rectorat de l'Académie de Montpellier par voie postale ou courriel administratif

Agrégé : DGRH B2-3 72 rue Régnault 75243 Paris Cedex 13 ou recoursappreciationagreges@education.fr

Il n'y a pas de courrier type pour contester son appréciation. Si vous aviez à la contester, prenez contact avec le SNEP-FSU académique pour les professeurs d'EPS, avec le SNEP-FSU national pour les professeurs agrégés, qui pourront vous aider.

Les points de contestation pourraient être un décalage entre les appréciations des évaluateurs et l'appréciation finale, une non prise en compte de l'ensemble des activités menées, ...

Le Ministère, par la complexité de la procédure, tente de décourager les collègues de demander une révision. En cas de désaccord, il ne faut surtout pas hésiter à se lancer dans cette procédure de contestation.

Le SNEP-FSU et ses commissaires paritaires académiques et nationaux seront là pour vous renseigner, vous aider, vous accompagner si vous contestiez votre appréciation.

Adresser une copie du recours avec la copie des avis des évaluateurs : pour les professeurs d'EPS à corpo-montpellier@snepfsu.net ; pour les agrégés à corpo@snepfsu.net.



BUDGET

Le projet de budget de l'Education nationale pour 2020 a été présenté le 27 septembre.

Malgré le satisfécit ministériel, l'augmentation d'un milliard d'euros compense tout juste la hausse automatique des salaires, la revalorisation liée aux accords PPCR, le doublement des primes Rep+,...

Pour le second degré, le projet annonce la suppression de 440 postes.

Pour pallier la hausse de 28 000 élèves attendue en 2020, il faudrait environ 1100 postes supplémentaires. En réalité, ce sont donc 1540 postes qui manqueront !

Dans ce contexte, comment le Président de la République et le Premier Ministre pourront-ils tenir les engagements pris envers les enseignants ?

Comment permettre une réelle revalorisation qui s'avère indispensable pour maintenir les pensions de retraite et récupérer une partie du pouvoir d'achat ?

RETRAITE

Le rapport Delevoye confirme la volonté gouvernementale de créer un régime de retraites unique fonctionnant par points.

L'âge légal de départ serait maintenu à 62 ans mais un âge de taux plein serait créé à 64 ans, avec 5% de décote par année manquante. La valeur d'achat du point serait fixée à 10 euros et celle de service à 0,55 euros annuels pour une liquidation de la pension à 64 ans.

Sur l'évolution de la valeur de service du point une fois que le nouveau régime serait en place, deux mécanismes sont cités, créant incertitude et opacité :

La valeur de service pourra varier en fonction de l'évolution des paramètres économiques et démographiques ;

L'âge de taux plein pourra être reculé, faisant varier de fait la valeur du point.

En mai 2019, le SNES-FSU avait déjà publié les simulations en utilisant les données des régimes complémentaires Arrco et l'Agirc.

Actualisées avec les nouveaux paramètres, elles montrent une dégradation encore bien plus importante pour la pension de retraite calculée en intégrant la totalité de la carrière.

(lire le détail de l'analyse et des calculs du SNES)



Syndicalisation

Le SNEP-FSU des P.O vous invite à le rejoindre dès la rentrée parce qu'il est plus difficile d'agir seul que tous ensemble.

Cliquer [ici](#) (recto) et [ici](#) (verso) pour avoir accès à la fiche de syndicalisation à envoyer au trésorier du SNEP 66 :

Franck Cuné
1, rue Edmond Michelet
66270 LE SOLER
franck.cune@gmail.com

Secrétaire SNEP-FSU 66

Pierre Leveil

s2-66@snepfsu.net

06 86 51 77 10

Facebook

Vous avez reçu cet email car vous vous êtes inscrit sur SNEP 66.

[Se désinscrire](#)

Envoyé par

 **sendinblue**